

A Vaujours, le 25 juin 2021

ARRETE DE NUMEROTAGE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2213-28 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre, de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles ;

Vu l'arrêté municipal de non-opposition n° 19/235 relatif à la déclaration préalable de division en vue de construire, portant la référence n° DP 093 074 19C 0025 datant du 11 juin 2019 ;

Vu l'arrêté 20/080 du permis de construire, pour la construction d'une maison individuelle, sous la référence n° PC 09307419C 0013, délivrée le 27 février 2020 à Madame et Monsieur ;

Vu l'arrêté municipal de non-opposition 20/103 du permis de démolir, pour la destruction du bâti existant sur la parcelle, sous la référence n° PD 09307420C 00013, délivrée le 13 mai 2020 ;

Considérant la demande de numérotage en date du 8 juin 2021 ;

Considérant que la parcelle cadastrée A n° 2583, issue de la division porte déjà le numéro 29 boulevard Jacques Amyot ;

Considérant qu'il importe de donner un numéro de voirie à chaque entrée afin d'éviter toutes confusions ;

- **ARRETE** -

Article 1 :

Le numérotage de la propriété est fixé comme suit :

La propriété cadastrée n° A 2584, d'une contenance de 244 m² portera par conséquent le numéro de voirie 29 bis boulevard Jacques Amyot.

Affaire suivie

par :

Service
Urbanisme
Foncier

Objet :

Arrêté de
numérotage
29 bis boulevard
Jacques Amyot

N/réf. :

DB/ST/TD/NB
Arrêté n° 21/256

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmis aux intéressés à savoir : le Centre des Impôts Fonciers, la Préfecture, La Poste, les pompiers, la Police Municipale de Vaujours, la Police Nationale et aux propriétaires.



Le Maire

Dominique BAILLY

Vice-Président de Grand Paris Grand Est



Département :
SEINE SAINT DENIS

Commune :
VAUJOURS

Section : A
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 25/06/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF - SEINE-SAINT-DENIS
IMMEUBLE CARRE PLAZA 15/17
PROMENADE JEAN ROSTAND 93022
93022 BOBIGNY CEDEX
tél. 01 49 15 52 00 -fax 01 49 15 52 29
sdif.seine-saint-
denis@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

